

## Les dynamiques de parcours en protection de l'enfance : accompagner l'enfant dans le développement d'un rapport à soi protecteur

La recherche-action de l'Idefhi a identifié quatre types de parcours de jeunes en protection de l'enfance, à partir de deux axes – le moment d'entrée en protection de l'enfance et la stabilité du parcours. Ces parcours se construisent selon deux dynamiques distinctes – « morbide » ou « résiliente » – qui puisent leurs origines dans une pluralité de facteurs (type de maltraitance subie, organisation des premiers accueils, stabilité des professionnels, etc.). Ces dynamiques vont ensuite favoriser ou entraver les possibilités pour ces jeunes de développer un rapport à soi protecteur.

**L**es parcours des enfants et adolescents confiés aux services d'aide sociale à l'enfance sont aujourd'hui objet de nombreuses attentions. Cet intérêt croissant a été intégré au corpus juridique de la protection de l'enfance, via la loi du 16 mars 2016 qui appelle par son titre II à ce que l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance travaillent, de concert, « à la sécurisation du parcours de l'enfant en protection de l'enfance ».

Cette volonté soulève de nombreuses questions, aussi bien philosophiques (qu'entend-t-on par « sécurisation d'un parcours en protection de l'enfance » ?) qu'organisationnelles et pratiques (comment les différents acteurs professionnels, disposant chacun de niveaux de responsabilité et de périmètres d'intervention distincts, peuvent-ils participer à cette sécurisation collégiale des parcours des enfants auprès desquels ils sont amenés à intervenir ? Et quels sont les outils et leviers mobilisables en ce sens ?).

De nombreux travaux ont déjà documenté les formes variées de parcours de jeunes en protection de l'enfance : qu'ils soient français [1] [2] [3] [4] ou internationaux [5] [6], ces travaux mettent en lumière les incidences déléteres des multitudes de ruptures pour ces jeunes (changement de lieu d'accueil, d'établissement scolaire, d'environnement social et amical, etc.) ; incidences qui peuvent prendre différentes formes (retard de développement, troubles psychologiques, difficultés de régulation émotionnelle, retard dans les apprentissages, difficulté d'accès à un logement autonome à l'âge adulte, etc.).

Dans le cadre de cette recherche, la notion de parcours est envisagée comme l'ensemble des séquences d'accueil et d'accompagnement qui composent l'expérience globale d'une prise en charge en protection de l'enfance. La notion de rupture est, quant à elle, liée à l'écho et au retentissement intimes et psychologiques que peuvent avoir ces changements pour les jeunes.

Par Ludovic JAMET,

docteur en sociologie,  
directeur adjoint aux politiques  
d'accompagnement de

**l'Institut départemental**

**de l'enfance, de la famille et**

**du handicap pour l'insertion**

**(Idefhi) de Seine-Maritime**

et responsable scientifique

d'une recherche-action

ayant bénéficié du soutien de

**l'Observatoire national de la**

**protection de l'enfance (ONPE)**

dans le cadre de son appel

à projets thématique 2018

### MOTS CLÉS

ASE – PLACEMENT  
PARCOURS – TRAVAIL ÉDUCATIF  
DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT – JEUNE

## La construction d'une typologie de parcours à partir du croisement de plusieurs indicateurs

Le premier résultat de la recherche a trait à la modélisation d'une typologie des parcours des 98 jeunes dont les dossiers ont été analysés. Cette analyse a permis d'identifier précisément certains indicateurs renvoyant à des données de différents ordres : données sociodémographiques (âge, sexe) ; données administratives et juridiques *via* le type et le nombre de mesures ; données sur la caractérisation des dangers et de la maltraitance subie ; données relatives à la construction du parcours (âge de la première mesure ou du premier placement, nombre de lieux d'accueil différents, etc.) ; données sur les « problématiques associées » (notification de la maison départementale des personnes handicapées [MDPH], suivi psychiatrique et/ou suivi psychologique, hospitalisation, scolarité, etc.).

Ces données ont permis de faire apparaître deux périodes particulièrement instables, périodes où se manifestent la plupart des changements de lieux d'accueil :

1) Une période située entre 4 et 8 ans, du

rant laquelle de nombreux enfants arrivés très jeunes en protection de l'enfance vivent des changements de lieu d'accueil, et plus particulièrement de familles d'accueil, très fréquents, très rapides et bien souvent non préparés. Les écrits des professionnels éducatifs produits sur cette période font notamment mention de nombreuses propositions d'orientations qui ne trouvent pas d'aboutissement (particulièrement lorsqu'elles concernent des unités thérapeutiques spécialisées, comme les lieux de vie thérapeutiques).

2) Une période située entre 12 et 16 ans, qui recouvre deux types de parcours distincts et deux expériences très différenciées.

La première expérience renvoie à des situations de jeunes accueillis précocement en protection de l'enfance pour lesquels les propositions éducatives se tarissent et qui vont faire l'objet d'un retour au domicile (souvent par défaut, ou provoqué par des comportements de mise en échec des propositions éducatives de la part des jeunes).

La deuxième expérience concerne des jeunes qui viennent d'entrer dans le dispositif de protection de l'enfance, souvent par le biais d'une mesure de milieu ouvert et qui va

se transformer en repli ou orientation vers un placement traditionnel, souvent dans l'urgence, quelquefois dans « le bruit et la fureur » (par exemple après une hospitalisation consécutive à une tentative de suicide).

Ces constats sur ces deux périodes exposées aux ruptures (4-8 ans et 12-16 ans) et sur les différentes expériences qu'elles revêtent ont ensuite été liés aux tendances à voir apparaître des « problématiques associées » au fil de ces différents types de cheminement. Au terme de cette analyse, sont apparus deux axes qui permettent d'identifier quatre types de parcours distincts (voir encadré typologique).

Ces deux axes sont : l'âge d'entrée dans la protection de l'enfance ; le nombre et la durée de périodes de stabilité d'une même séquence d'accueil.

### L'instabilité des parcours liée au type de maltraitance et aux conditions des premiers accueils

Plusieurs éléments permettent de comprendre ces différences de parcours. Tout d'abord, ils renvoient à une exposition à différents types de maltraitance.

On remarque ainsi dans les groupes 1 et 3 (parcours heurté où les jeunes manifestent le plus de pathologies et troubles associés), une surreprésentation des motifs de première décision ou de révélations en cours de placement relatifs aux « *comportements sexualisés et maltraitances sexuelles* ».

Ce type de maltraitance est également surreprésenté lorsque l'on regarde les dossiers des jeunes ayant vécu des hospitalisations en service pédopsychiatrique. Ainsi, il est fait mention de « *comportements sexualisés ou maltraitances sexuelles* » pour 65 % des jeunes hospitalisés au moins une fois, alors que cette mention n'apparaît que pour 30 % des jeunes si on la rapporte au public global de la recherche.

Outre cet élément qui renvoie directement au type de maltraitance subie, d'autres facteurs participent à modéliser des parcours différents : des facteurs liés à la prise en charge en protection de l'enfance, c'est-à-dire du fait même de la réponse institutionnelle.

En guise d'exemples, on peut notamment mentionner :

- Les traumatismes liés aux conditions dans lesquelles se sont réalisées les premières séparations (avec les parents mais également avec leur fratrie, de nombreux jeunes faisant part de scènes traumatiques liées à une séparation qui les ont laissés dans des états de sidération ou de rumination obsessionnelle).



#### CARACTÉRISTIQUES DES QUATRE TYPES DE PARCOURS

|                        |   |                      |                       |
|------------------------|---|----------------------|-----------------------|
|                        | Entrée précoce en protection de l'enfance |                      |                       |
| Périodes d'instabilité | 22 jeunes (groupe 1)                      | 18 jeunes (groupe 2) | Périodes de stabilité |
|                        | 20 jeunes (groupe 3)                      | 38 jeunes (groupe 4) |                       |
|                        | Entrée tardive en protection de l'enfance |                      |                       |

**Les parcours des 22 jeunes du groupe 1** ont débuté précocement – un peu plus de 3 ans de moyenne d'âge pour ces jeunes à leur entrée dans le dispositif de protection de l'enfance – et ont été animés de nombreux heurts – 8,75 séquences d'accueil différentes en moyenne. Cette instabilité s'accompagne de problématiques et troubles associés qu'ont développés la plupart d'entre eux : 13 bénéficient d'une reconnaissance par la MDPH d'un trouble invalidant, tandis que 18 ont vécu au moins une hospitalisation pour motif psychiatrique.

**Le parcours des 18 jeunes du groupe 2** sont également précoces – 3 ans et 6 mois de moyenne d'âge – mais montrent une plus grande stabilité des séquences qui les composent – 4,8 accueils en moyenne. De plus, ces jeunes ont suivi une trajectoire développementale plus ordinaire.

**Les parcours des jeunes du groupe 3** débutent plus tardivement – 13 ans en moyenne à l'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance – et surprennent par le nombre de heurts qu'ils ont subis – 7,15 accueils différents et 2,8 changements de lieux d'accueil non préparés (sur une période totale d'environ 5 ans). De plus, ces jeunes témoignent de troubles psychologiques voire psychiatriques très prégnants, les conduisant à vivre fréquemment des hospitalisations pour motif psychiatrique.

**Les parcours des jeunes du groupe 4** sont à la fois les plus courts (13,33 ans en moyenne à l'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance), les plus stables (2,5 accueils différents en moyenne) et ceux qui relèvent de situations familiales plus atypiques (jeunes mineurs non accompagnés, dont les parents ont été incarcérés, dont les parents ont été expulsés du territoire français, etc.). Peu de ces jeunes bénéficient d'une notification MDPH.

- La difficulté à faire confiance à l'adulte qui fait suite au retentissement de cet événement traumatique (beaucoup de jeunes disant avoir vécu une séparation particulièrement violente déclarent ne « rien attendre » des éducateurs).

- Une proposition institutionnelle insuffisamment solide ou soutenante – avec par exemple des changements de lieu d'accueil liés à des logiques organisationnelles (une attente de place en famille d'accueil qui fait perdurer des situations transitoires ou qui ne permet pas d'accueillir toute la fratrie, etc.) et à des logiques professionnelles (le départ en retraite ou la démission d'une assistante familiale, etc.).

Ces différents facteurs contribuent à fragiliser la santé mentale des jeunes, selon des formes variées. On observe ainsi une surreprésentation dans le groupe 1 de manifestation d'instabilité émotionnelle avec de fréquentes crises violentes et un retard de développement intellectuel, tandis que pour les jeunes du groupe 3, ce sont principalement par des troubles dépressifs avec passages à l'acte suicidaires et comportements à risque auto-agressifs que cette fragilité va s'exprimer.

Les parcours précoces (groupes 1 et 2) ont particulièrement retenu l'attention lors de l'analyse des données. Comment expliquer que ces enfants, accueillis à un âge quasiment similaire, aient pu ensuite connaître des parcours prenant des formes aussi variées, avec des incidences aussi fortes sur leur développement, leur scolarité, leur santé ?

Les entretiens réalisés avec les jeunes ont permis de donner du sens à ces divergences, en interrogeant leur ressenti et leur compréhension de la variété du rythme et de la fréquence de ces enchaînements de séquence. Il ressort de l'analyse des régularités avec lesquelles les étapes d'un parcours s'ordonnent et se succèdent ; régularités qui dessinent deux dynamiques de parcours.

### Une dynamique morbide qui innerve les parcours longs et heurtés

La première dynamique schématisée est commune au parcours du groupe 1<sup>a</sup>. Elle possède des caractéristiques que l'on pourrait qualifier de « morbides », c'est-à-dire ayant un rapport et un lien avec la maladie, qui est pathologique, au sens où elle entrave et affecte un processus ordinaire de développement.

Pour un certain nombre de jeunes, dont la structure psychique a été sérieusement mise à mal par une exposition à des situations de maltraitance graves, souvent à caractère psy-

chologique ou sexuel, l'institution n'a pas réussi à stabiliser un premier accueil ou les conditions du premier accueil ont créé un tel trauma que cela a engendré par la suite un enchaînement d'événements ou de réponses qui ont constamment alimenté les difficultés développementales du jeune.

On constate ainsi que ces enfants, après une première séparation traumatique ou un premier échec de placement, ont développé une forme de repli sur eux-mêmes ou au contraire des comportements-problèmes réactionnels (crises clastiques, comportements auto-agressifs, etc.) qui contribuent à rendre difficile un lien d'attachement avec un professionnel.

Dans une sorte d'effet boule de neige, ces premières difficultés et troubles se sédimentent au fil de leur parcours par les expériences d'échec de liaison qu'ils vont vivre durant ces périodes d'instabilité. Ce sont là des jeunes qui ont pu vivre successivement l'échec de 4-5 accueils chez une assistante familiale, quelquefois plus encore, et pour lesquels chaque échec d'accueil est un facteur aggravant supplémentaire de leurs troubles et de leurs difficultés.

Cette dynamique n'offre pas la possibilité à l'enfant d'entrer dans un travail et un processus de deuil d'une relation familiale ordinaire. Les travaux de Steinhauer [7] ont déjà documenté avec exhaustivité le mécanisme et la variété des « conséquences liées à l'échec du processus de deuil suite à la séparation » de l'enfant d'avec ses parents. Le détachement

permanent à l'égard des stimuli relationnels, la rage permanente et diffuse envers tout autre adulte, le contrôle insuffisant des émotions et les besoins non satisfaits sont des conséquences qui alimentent et produisent un nombre important de formes de mal-être qui freinent, voire entravent, la trajectoire développementale d'un enfant.

A contrario, des enfants peuvent vivre et bénéficier de dynamiques d'accueil que nous avons nommées « résilientes » (groupe 2)<sup>b</sup>.

### Une dynamique résiliente qui apaise les parcours longs et stables

Pour ces jeunes, la résonance traumatique du premier accueil n'a pas entraîné de comportements-problèmes réactionnels trop intenses qui auraient pu mettre à mal la proposition éducative.

L'institution a réussi à proposer à ces enfants un cadre contenant, qui s'inscrit dans la durée et qui leur a permis de développer un ensemble de compétences ou de ressources – accès à ses émotions, possibilité de construire un récit de son parcours, etc. – grâce auxquelles ils ont pu apprendre, bon an mal an, à exprimer leurs envies, leurs désirs, leurs ressentis et à se projeter vers l'avenir.

C'est notamment en s'appuyant sur ces compétences et ressources que ces jeunes pourront, ensuite, se tourner vers des adultes en cas de difficultés ou de changements potentiellement néfastes durant leur parcours.



## MÉTHODOLOGIE

Cette recherche-action a été menée de juin 2017 à juin 2019 au sein de l'Idefhi. Une équipe de recherche a été constituée en mobilisant de nombreux praticiens de terrain (assistants familiaux, éducateurs spécialisés, infirmières, psychologues, cadres socio-éducatifs, personnel de direction) qui ont ainsi participé à la collecte de données puis à leur analyse.

Le dispositif d'enquête s'est construit et articulé autour de trois étapes :

**Étape 1 :** analyse de 98 dossiers de jeunes de 15 à 21 ans faisant l'objet d'une mesure de placement à l'Idefhi. L'objectif de cette étape a été de reconstruire le parcours de ces jeunes tel qu'il est mis en récit par les écrits des professionnels.

**Étape 2 :** entretiens avec 28 jeunes dont les parcours ont été reconstitués à la lecture de leurs dossiers. Dans ce deuxième temps, les chercheurs ont mené des entretiens biographiques auprès de 28 jeunes dont les parcours correspondent aux quatre types construits lors de l'étape 1. L'objectif de ces entretiens dit « compréhensifs » a été d'accompagner la réflexion des jeunes sur leur compréhension et leur représentation de leurs parcours.

**Étape 3 :** groupes de discussion portant sur 4 parcours de jeunes. Dans ce troisième temps, l'équipe de recherche a sélectionné ces parcours de jeunes et les a soumis à réflexion à des groupes de travail pluridisciplinaires lors de trois séances. L'objectif de cette étape a été de faire dialoguer le parcours institutionnel retranscrit et le parcours subjectif vécu du jeune. Ce dialogue a permis de faire émerger des dissensions de représentations, autour desquelles une réflexion collective a pu être menée pour élaborer des stratégies visant à améliorer la prévention des ruptures de parcours et/ou le retentissement que peuvent avoir pour un jeune des changements de lieu d'accueil inévitables.

## LA RECHERCHE

INSTITUT DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE, DE LA FAMILLE ET DU HANDICAP POUR L'INSERTION (IDEFHI). *La prévention des ruptures de parcours pour les jeunes bénéficiant de mesures de protection de l'enfance : des motifs et facteurs de rupture à l'élaboration de stratégies d'action.* Sous la responsabilité scientifique de Ludovic Jamet, recherche ayant bénéficié du soutien de l'ONPE.

Rapport final remis à l'ONPE le 12 février 2021, disponible en ligne (ainsi qu'une synthèse) sur le site de l'ONPE : <https://onpe.gouv.fr/appele-offre/continuites-et-ruptures-en-protection-lenfance-appel-doffres-thematique-2018>.

## L'IDEFHI

L'Idefhi est un établissement public départemental de Seine-Maritime intervenant dans les champs de la protection de l'enfance et du handicap sur le territoire départemental. L'Institut accueille et accompagne au titre de la protection de l'enfance 1 023 mineurs et majeurs de moins de 21 ans via cinq services répartis sur la totalité du territoire départemental.

Site web : [www.idefhi.fr](http://www.idefhi.fr).



Observatoire national de la protection de l'enfance

Publication gratuite éditée par l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) au sein du GIP Enfance en danger (Giped).

Direction de la publication : Violaine Blain.  
Responsable de la rédaction : Agnès Gindt-Ducros.  
Comité de rédaction : Marion Cerisuela, Françoise Delahaye, Isabelle Lacroix, Linda Marti, Alexandre Freiszmath-Lagnier.  
Mise en pages : Alexandre Freiszmath-Lagnier.  
Dépôt légal mai 2021. ISSN en cours.

Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), BP 30302, 75823 Paris Cedex 17.

[www.onpe.gouv.fr](http://www.onpe.gouv.fr)



GIP Enfance en danger



## Accompagner les jeunes à se construire un rapport à soi protecteur

Ces deux dynamiques montrent l'importance de plusieurs éléments dans la construction des parcours. En premier lieu, celle de créer, en début de parcours, les conditions favorables à la rencontre entre un enfant et un adulte référent. Ces conditions résonnent ensuite si intensément dans l'intériorité des jeunes (comme l'ont montré leurs discours à ce sujet, particulièrement ceux des groupes 1 et 3) qu'elles sont susceptibles d'engendrer une souffrance et une défiance de nature à entraver considérablement le potentiel éducatif et thérapeutique des interventions à venir.

Dans un deuxième temps, il s'agit aussi de permettre à ces interventions de s'inscrire dans la durée, de s'exprimer dans un temps suffisamment long pour que l'enfant reconnaisse en l'adulte une figure d'attachement. Cette stabilité est un défi majeur pour les services de protection de l'enfance, tant elle est décisive dans la bonne réalisation de leurs missions, mais difficile à assurer lorsqu'on la confronte au *turn-over* que l'on observe dans les équipes éducatives (certains jeunes ayant mentionné avoir pu connaître plus de six éducateurs référents différents sur des périodes de deux à trois ans).

Elle est aussi un objectif vers lequel tendre, car, si cela n'exonèrera peut-être pas, malheureusement, l'enfant de l'épreuve de la tristesse de ne pas vivre une enfance ordinaire auprès de ses parents et de sa fratrie, elle peut, à tout le moins, lui permettre d'intérioriser un ensemble de ressources sur lesquelles il pourra s'appuyer dans son parcours de vie.

Sans celles-ci, ces jeunes sont considérablement affaiblis dans leurs possibilités de se projeter au-delà de l'« ici et maintenant » pour se construire un horizon possible, comme le montrent les exemples des jeunes du groupe 1 qui sont sidérés et empêchés dans leur développement par un événement traumatique ou par la complexité des processus décisionnels qui les contraignent.

Ne pouvant pas compter autant que d'autres catégories de la population sur des ressources relationnelles et de réseau importantes, ces jeunes devront donc, plus que d'autres, bien négocier les moments fatidiques de la vie [8].

Ainsi l'enjeu pour les professionnels de la protection de l'enfance n'est peut-être pas tant de sécuriser un parcours institutionnel, que d'accompagner le jeune dans la construction d'un rapport à soi protecteur, un rapport à soi grâce auquel il pourra faire, lorsqu'il sera confronté à un moment fatidique, un choix qui ne soit pas un choix morbide, effectué par un objet maltraité, mais un choix résilient, le choix d'un sujet animé de désirs et d'envies.

## NOTES

- a Pour une présentation graphique de cette dynamique, voir page 100 du rapport final remis à l'ONPE.  
b Pour une présentation graphique de cette dynamique, voir page 102 du rapport final remis à l'ONPE.

L'ensemble des recherches soutenues par l'ONPE sont disponibles en ligne sur son site web, rubrique Études et recherches : <https://onpe.gouv.fr/etudes-et-recherches>.



## RÉFÉRENCES

- [1] FRECHON Isabelle, ROSETTE Nicolas. Les trajectoires de prise en charge par l'aide sociale à l'enfance de jeunes ayant vécu un placement. *Revue française des affaires sociales*. 2013, n° 1-2, p. 122-143.
- [2] POTIN Émilie. Vivre un parcours de placement : un champ des possibles pour l'enfant, sa famille et la famille d'accueil. *Sociétés et jeunesse en difficulté*. 2009, n° 8.
- [3] POTIN Émilie. *Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance*. Toulouse : Érès, 2012.
- [4] ROBIN Pierrine, et al. « Des jeunes sortant de la protection de l'enfance font des recherches sur leur monde » : une recherche par les pairs sur la transition à l'âge adulte au sortir de la protection de l'enfance. Rapport final (décembre 2014) d'une recherche ayant bénéficié du soutien de l'ONPE.
- [5] GOYETTE Martin, et al. *Étude sur le devenir des jeunes placés : le rôle de l'instabilité des trajectoires sur les transitions à la vie adulte. Rapport de vague 1*. Montréal : Crevaj, 2019.
- [6] STEIN Mike. Research review : young people leaving care. *Child and Family Social Work*. 2006, vol. 11, n° 3, p. 273-279.
- [7] STEINHAUER Paul D. *Le moindre mal : la question du placement de l'enfant*. Montréal : Presses de l'université de Montréal, 1996.
- [8] JAVEAU Claude. Routines quotidiennes et moments fatidiques. *Cahiers internationaux de sociologie*. 2006, vol. 2, n° 121, p. 227-238.